

Huitième anniversaire de l'élection de Pie XI

LA CITE VATICANE CELEBRE LE 8^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ELECTION DE S. S. PIE XI

Le drapeau papal flotte sur le palais St-Damas. — L'ancien prisonnier du Vatican est maintenant un souverain libre. — Nombreux messages de félicitations à Sa Sainteté.

MERCREDI PROCHAIN

CITE VATICANE, 6. (P. A.) Le drapeau pontifical jaune et blanc surmonté de la tiare aux trois couronnes et portant les clefs pontificales a été arboré ce matin dans la cour du palais St-Damas, au centre de la Cité Vaticane, pour commémorer le huitième anniversaire de l'élection de Pie XI au suprême Pontificat. Les gardes suisses, les gardes nobles, les gardes palatins et la gendarmerie pontificale étaient en grande tenue. Les gardes suisses arborèrent leur étendard spécial en dehors de la porte de bronze conduisant au palais apostolique. Les membres du personnel du secrétariat d'Etat ont été très occupés à répondre aux messages de félicitations reçus par le Souverain Pontife de toutes les parties du monde. Il y a un an, le Pape était encore "le prisonnier du Vatican". Aujourd'hui, en vertu des accords de Latran, c'est un monarque indépendant et libre dans ses domaines, et plusieurs des messages reçus rappellent le fait.

Mercredi prochain, le douze février, le Saint-Père assistera à une messe solennelle dans la chapelle Sixtine, à l'occasion du huitième anniversaire de son couronnement. A cette cérémonie assisteront les membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège, l'aristocratie romaine, de nombreux visiteurs distingués et des pèlerins.

Il y a eu huit ans hier après-midi, une légère colonne de fumée s'élevait d'une des cheminées du palais du Vatican. Pour la toute première fois, le signal du couronnement du Pape, c'est-à-dire la fumée blanche, était sorti d'une des cheminées du palais du Vatican.

Il y a aujourd'hui huit ans, on apercevait de la fumée blanche s'élevant d'une des cheminées du palais du Vatican. Pour la toute première fois, le signal du couronnement du Pape, c'est-à-dire la fumée blanche, était sorti d'une des cheminées du palais du Vatican.

La surprise de la course d'hier a été l'exploit de Carson, qui prit les devants en dehors de Louisville, mais resta en arrière durant l'après-midi, réussissant toutefois à se classer troisième. Du dixième rang il est monté au quatrième dans le marathon en général. Fabre, en gagnant la course de cinquante milles de Louisville à l'Assomption, a augmenté ses avantages sur son plus proche compétiteur de trois heures et demie. D'après les statistiques, il est probable qu'environ une demi-douzaine de concurrents soient arrivés au Forum de Montréal avant que le vainqueur soit proclamé.

Hoover rend visite à William H. Taft

WASHINGTON, 6. (P. A.)—William Howard Taft reprend des forces au point d'honneur des médecins, et il a pu recevoir la visite de son ami, le président Hoover. Le président actuel et l'ancien président n'ont passé ensemble que quelques minutes. M. Taft, au sujet duquel les médecins sont arrivés à guérison définitive, resta assis et semblait joyeux pendant la visite du président. Celui-ci lui serra la main; M. Taft sourit et lui fit part du plaisir qu'il éprouvait de sa visite.

MERCI DES MUSHERS

Les hommes d'affaires d'Ottawa, dont la généreuse contribution assura le succès du premier Derby international d'attelages de chiens encore disputé dans la capitale, apprendront avec intérêt que les "mushers" ont été unanimes à proclamer leur séjour en cette ville les plus beaux moments de leur carrière. Le porte-parole du champion, Emile St-Gerard, au nom des conducteurs d'attelages, pria à midi le "Droit" d'offrir aux organisateurs de la course une population, outaouaise l'expression de leur plus vive appréciation.

MGR SABOURIN EST NOMMÉ CURÉ

Monseigneur A. P. Sabourin, supérieur du séminaire de Valleyfield, est nommé curé de St-Jacques, P.Q., en remplacement de feu le chanoine J. A. Primeau.

LEGISLATURE DE QUEBEC

LES LIBÉRAUX SONT "TAXEUX" DIT M. HOUE

Le chef de l'opposition a parlé pendant trois heures et demie hier. — Le docteur Pierre Gauthier lui répond. — Houde reproche au gouvernement d'avoir abusé des mandats spéciaux — Pensions aux vieillards, aux veuves et aux orphelins.

AUTRES ORATEURS

QUEBEC, 6.—Le chef de l'opposition a parlé pendant trois heures et demie, hier après-midi et hier soir, à l'Assemblée législative. C'est le plus long discours qui ait encore été prononcé au cours de la présente session, mais il n'est pas simplement remarquable par sa longueur. M. Camille Houde était plus en verve que jamais et il s'est lancé à l'attaque avec toute sa fougue des anciens jours. Le chef de l'opposition a croisé le fer au cours de la soirée, avec le ministre de l'Agriculture et la renouveau de l'opposition a été étonnante. M. Houde avait choisi comme leit-motiv de son discours le cri de guerre des libéraux de l'opposition: "A bas les taxeux". Il a prétendu que les véritables taxeux étaient les libéraux actuels.

M. Bastien, de Berthier, et M. Paul-Emile Côté, de Bonaventure, ont parlé avant M. Houde au cours de la séance de l'après-midi. C'est le Dr Pierre Gauthier, de Fortville, qui a été chargé de répondre au chef de l'opposition.

Il avait beaucoup d'électricité dans l'air, vers la fin de la soirée et plusieurs choses assez violentes se sont produites. Les incidents et les points d'ordre ont été nombreux et le débat a été même appelé d'une décision de l'orateur.

L'orage a éclaté pendant que le Dr Gauthier protestait contre les caricatures que publient certains journaux pour ridiculiser et injurier nos hommes publics. M. William Tremblay a dit, en remarquant que la gauche n'était pas à l'abri des caricaturistes et n'avait pas toujours à se féliciter de ce qu'on se permet de lui dire.

Le débat a été ajourné à minuit moins vingt minutes, par M. J. A. Prévost, député de St-Maurice. LE DÉBUT DE L'APRÈS-MIDI Le gouvernement répondit tout d'abord à quelques interpellations de l'opposition. M. Bastien, de Berthier, a dit qu'il suggère la nomination d'un directeur de l'enseignement agricole et qu'il suggère la nomination d'un directeur de l'enseignement agricole et qu'il suggère la nomination d'un directeur de l'enseignement agricole.

La surprise de la course d'hier a été l'exploit de Carson, qui prit les devants en dehors de Louisville, mais resta en arrière durant l'après-midi, réussissant toutefois à se classer troisième. Du dixième rang il est monté au quatrième dans le marathon en général.

Hoover rend visite à William H. Taft

WASHINGTON, 6. (P. A.)—William Howard Taft reprend des forces au point d'honneur des médecins, et il a pu recevoir la visite de son ami, le président Hoover. Le président actuel et l'ancien président n'ont passé ensemble que quelques minutes. M. Taft, au sujet duquel les médecins sont arrivés à guérison définitive, resta assis et semblait joyeux pendant la visite du président. Celui-ci lui serra la main; M. Taft sourit et lui fit part du plaisir qu'il éprouvait de sa visite.

MERCI DES MUSHERS

Les hommes d'affaires d'Ottawa, dont la généreuse contribution assura le succès du premier Derby international d'attelages de chiens encore disputé dans la capitale, apprendront avec intérêt que les "mushers" ont été unanimes à proclamer leur séjour en cette ville les plus beaux moments de leur carrière. Le porte-parole du champion, Emile St-Gerard, au nom des conducteurs d'attelages, pria à midi le "Droit" d'offrir aux organisateurs de la course une population, outaouaise l'expression de leur plus vive appréciation.



Sir Esme et Lady Isabella Howard, à leur arrivée à Toronto. Ils firent une courte visite au lieutenant-gouverneur et à Mme Ross. Sir Esme a passé 47 ans dans le service diplomatique anglais. Il a démissionné de son poste d'ambassadeur d'Angleterre à Washington. Lui et Lady Howard doivent s'embarquer le 12 février pour l'Angleterre.

OUVERTURE DE LA LEGISLATURE DE LA SASKATCHEWAN

REGINA, 6.—La seconde session de la septième législature de la Saskatchewan s'ouvre cet après-midi, à trois heures. Le lieutenant-gouverneur H. W. Newlands président. R. S. Leslie sera nommé président par le premier ministre Anderson. Le gouvernement aura une majorité de sept sur l'opposition.

PROGRAMMES DU CARNAVAL AUJOURD'HUI ET DEMAIN

- JEUDI
- 3.00 p. m.—Sauts en ski internationaux, à la tour de ski de Rockcliffe. Championnats de sauts en ski de la ville d'Ottawa, par les clubs de ski d'Ottawa.
 - 4.00 p. m.—Concours de renouveau en ski — Chevaux Cardinal. Inscription du Nansen Club, Berlin, N.-H., Lake Placid Ski Club, N.-Y., Norsemens Ski Club, N.-Y., et Montreal Ski Club, Club de Ski Cliffside, Club de Ski d'Ottawa.
 - 8.00 p. m.—Descente théâtrale en ski de la glissoire à traînes sauvages. 8.00 p. m.—Joutes de curling aux Jeux d'Ottawa, Gleebe et Rideau pour le trophée du Gouverneur Général.
 - 9.00 p. m.—Grand bal du Carnaval, au Château Laurier.
 - 10.00 p. m.—Patinage de fantaisie, avec attractions des Folies Minto des enfants, Carré Cartier.
 - 8.00 p. m.—Joutes de la ligue de hockey du Service Civil, à l'Auditorium.
 - 8.00 p. m.—Joutes de curling aux Jeux d'Ottawa, Gleebe et Rideau pour le trophée du Gouverneur Général.
 - 8.00 p. m.—Championnats nationaux de natation au Baia Champlain.
 - 8.00 p. m.—Championnats nationaux de vitesse sur patins au Canada et championnats de l'Amérique du Nord de vitesse sur patins au grand air pour dames, au Carré Cartier.

L'avenir est au Canada

WASHINGTON, 6. (P. A.)—Le Canada est le pays du futur, a déclaré Sir Esme Howard, ambassadeur d'Angleterre, sur le point de prendre sa retraite, au retour de son voyage d'adieu en Canada. Il paraissait radieux, renforcé et rempli d'admiration.

"C'était délicieux de revoir votre pays et de renouveler de vieilles connaissances", dit-il.

Parlant de l'avenir économique du Canada, Sir Esme fait remarquer qu'à l'encontre de certains autres pays moins fortunés, le Canada a plusieurs atouts à sa disposition. Il prévoit l'industrialisation du pays au moyen du développement des sources d'énergie hydroélectriques "plus nombreuses au Canada que dans tout autre pays", et en même temps que les progrès de l'industrie et de l'usage possible de ressources variées, l'augmentation qui suivra nécessairement dans la production agricole.

Il exprime l'intérêt particulier qu'il porte à l'ouverture de la baie d' Hudson et dit qu'il a pu visiter cette partie du pays de même que la région de l'Alaska.

"L'air ravageur d'Ottawa, dit-il, offre de la ressemblance avec celui des Alpes suisses."

Un employé du C. N. R. est brûlé à mort

ST-JEROME, Qué., 6. (P. C.)—Ovide Belair, 55 ans, employé depuis 18 ans au Canadien National, a été brûlé à mort hier matin, dans l'incendie de la station des pompes à Huberdeau, à 55 milles au nord d'ici. La station a été complètement détruite.

Le chef de l'opposition prit ensuite la parole. On ne permettra tout l'abord, dit-il, de souligner les coups de hasard qui arrivent au chef de l'opposition. La dernière fois que le gouvernement a parlé dans cette chambre, le trésorier provincial se leva en même temps pour présenter un rapport. Le chef de l'opposition a fait ensuite la même chose. Cet après-midi, on a cru bon d'abolir un vieil usage, en alternant les orateurs. Tout cela est très bien, mais on ne peut pas estimer d'y voir de la mauvaise volonté. J'espère que l'on m'écartera sur ces points.

M. Houde rappela les luttes faites par les libéraux au cours de "A bas les taxeux" et "A bas le conseil législatif". On a crié aussi "A bas Spence". En réponse, il souligne la partie du discours du trésorier provincial où il est dit que les revenus

Le R-100 ne pourra faire d'envolée en climats tropicaux

LONDRES, 6. (S. P. A.)—Le nouveau dirigeable anglais R-100 n'est pas, croit-on, en mesure d'affronter les climats tropicaux et conséquemment il devra, pour quelque temps, au moins, limiter ses opérations aux latitudes septentrionales, a déclaré hier au Parlement l'hon. F. Montague, sous-secrétaire de l'Aéronautique, en répondant à des interpellations. M. Montague explique que le R-100 est muni de moteurs à gazoline qui constitueraient un grand danger par la chaleur torride des tropiques. On n'a pas encore projeté d'équiper l'aéronef de moteurs à compression brûlant de l'huile crue, comme pour le R-101, parce que ces moteurs sont encore au stade expérimental. Le R-100 doit faire son envolée d'essai de Grande-Bretagne au Canada au printemps.

THORNTON EN FAVEUR DE LA CULTURE MIXTE

Selon le président du Canadien National, il ne faut pas se borner à la culture du blé, mais il faut aussi élever des bestiaux, des volailles, etc.

L'AGRICULTURE

TORONTO, 6.—(P. C.) Le temps est venu de faire de la culture mixte, a déclaré hier soir Sir Henry Thornton, président du Canadien National, dans un discours aux exposants de l'association de l'exposition nationale canadienne. Nous ne pouvons pas, dit-il, attendre le maximum de rendement, à moins de cultiver autre chose que du blé. Notre sol se détériore si nous consacrons toute notre énergie à ce produit particulier de l'industrie agricole. Il nous faut élever des bestiaux, des volailles, etc.

Le premier ministre Arthur Meighen porta la santé de "Notre Dominion". Selon lui, le Canada possède le meilleur système de chemins de fer du monde et les meilleurs hôtels.

L'hon. Charles Stewart, ministre d'Intérieur et ministre intérimaire de l'Agriculture, répondit à cette santé. En dépit du récent marasme de la bourse, la situation générale en Canada est très bonne, dit-il. L'orateur insiste sur le développement agricole du Dominion au cours des récentes années, faisant remarquer qu'il y a encore place à l'amélioration. Il s'y trouve cinquante millions d'acres non développés dans la région de la Rivière à la Paix pouvant faire vivre des millions de gens. Les appropriations pour l'industrialisation agricole augmentent chaque année, et l'an dernier on a demandé au gouvernement d'affecter dix millions de dollars à cette fin.

LE MAGISTRAT SE CONDMANNE LUI-MÊME A CINQ DOLLARS

HAMILTON, Ont., 6. (P. C.)—Après avoir imposé des amendes de cinq dollars à des personnes qui avaient négligé de se procurer des permis de radio, le magistrat municipal a condamné lui-même à cinq dollars pour avoir négligé de renouveler son permis. Le magistrat dit que le système actuel de perception est défectueux, étant donné qu'on n'envoie pas d'avis à ceux dont les permis sont expirés.

MORT A 90 ANS

ST-HUBERT, L'Islet, Qué., 6.—Alexis Blais, marchand et maître de poste le plus âgé du Canada, est mort ici à sa résidence à l'âge de 90 ans. Il naquit à St-Pierre de Montmagny en 1840.

La Solidité des finances françaises

PARIS, 6. (Cable P. C.)—Une substantielle réduction de la dette nationale au cours de l'an passé et des réserves d'or qui ne le cèdent qu'à celles des Etats-Unis, permettent à la France d'envisager l'année 1930 avec une solide position financière suivant un exposé que M. Chéron, ministre des finances, a fait au conseil financier de la chambre des députés hier. Le budget de 1930 prévoit des revenus de \$1,982,000,000 et un surplus de \$1,260,000. Le surplus pourra être affecté par les changements au programme naval de la France par suite de la conférence du désarmement actuel et par des réductions imprévues suivant le système d'assurance sociale. Actuellement, M. Chéron fait remarquer que la Banque de France a une réserve de \$1,713,200,000 en or.

Le gouvernement a reçus les délégués des syn. catholiques

Les demandes de la délégation.—Salaires raisonnables, chantiers maritimes, industrie textile, importation de la main d'oeuvre étrangère.—Mémoire lu par Gérard Tremblay.

LES DÉLÉGUÉS

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, représentant un peu plus de 20,000 membres, se sont présentés cet après-midi devant le gouvernement, pour le mettre au courant des mesures législatives qu'ils désirent voir adopter en Canada. La délégation, comprenant une quinzaine de représentants, venus de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Hull et d'autres grands centres de la province de Québec, a été présentée aux ministres par M. Pierre Beaulieu, président de la C. C. C. et les ministres qui l'ont accueillie étaient les suivants: l'hon. Ernest Lapointe, de la Justice; l'hon. Peter Hansen, du Travail; l'hon. Lucien Cauchon, solliciteur-général et l'hon. Pierre-J. Veniot, des Postes. Le mémoire de la délégation a été lu par M. Gérard Tremblay, de Montréal, qui en a expliqué aux ministres les différentes parties: salaires raisonnables, chantiers maritimes, industrie textile, importation de la main d'oeuvre étrangère, et le reste.

Une fois les résolutions exposées, il y eut échange d'idées entre plusieurs délégués et les ministres qui les écoutaient. M. Gérard Tremblay a discuté avec l'hon. Peter Hansen la question du salaire raisonnable. M. Tremblay demandait un salaire minimum de baucheur de la main d'oeuvre étrangère, pour cette seule raison qu'elles veulent donner préférence à des canadiens.

Le ministre du Travail répondit que la question du salaire raisonnable est excessivement compliquée, que le salaire minimum ne peut être établi en notre pays, fallût-il, pour y arriver amener la constitution canadienne. Quant à la conduite des unions elle est inviolable, et restera telle tant que la main d'oeuvre importée ne l'est pas sous contrat.

M. Thomas Poulin, et M. Pierre Beaulieu attaquent ensuite l'échelle des salaires payés par la commission du havre de Québec, qui est inférieure à celle des salaires payés par les autres industries de cette ville; et comme cette question ressortit du fédéral, ils demandent un prompt remède à la situation. M. Beaulieu ajoute que la conduite du gouvernement en cette affaire est un bien mauvais exemple.

Il s'est agi aussi des assurances sociales, plus particulièrement de la pension de vieillesse, que le Québec refuse de verser à ceux qui ont travaillé dans les usines de la ville, et comme cette question ressortit du fédéral, ils demandent un prompt remède à la situation. M. Beaulieu ajoute que la conduite du gouvernement en cette affaire est un bien mauvais exemple.

Le ministre des Postes a souhaité, pour le cas des postiers, que toutes les unions s'entendent dans le sens de la solution de ces problèmes. Les unions catholiques, qui ont une longue expérience, ne sont pas placées dans une position désavantageuse par rapport à d'autres.

Le ministre des Postes a souhaité, pour le cas des postiers, que toutes les unions s'entendent dans le sens de la solution de ces problèmes. Les unions catholiques, qui ont une longue expérience, ne sont pas placées dans une position désavantageuse par rapport à d'autres.

M. Heenan fait remarquer que les problèmes ouvriers sont très nombreux et difficiles à régler. Ils le sont d'autant plus qu'il faut faire le départ entre les justes revendications et les revendications exagérées. Le fédéral en tout ce qui a trait aux assurances sociales, qui appartiennent sans aucun doute aux provinces.

En terminant, le ministre du Travail et celui de la Justice.

M. Heenan fait remarquer que les problèmes ouvriers sont très nombreux et difficiles à régler. Ils le sont d'autant plus qu'il faut faire le départ entre les justes revendications et les revendications exagérées. Le fédéral en tout ce qui a trait aux assurances sociales, qui appartiennent sans aucun doute aux provinces.

En terminant, le ministre du Travail et celui de la Justice.

M. Heenan fait remarquer que les problèmes ouvriers sont très nombreux et difficiles à régler. Ils le sont d'autant plus qu'il faut faire le départ entre les justes revendications et les revendications exagérées. Le fédéral en tout ce qui a trait aux assurances sociales, qui appartiennent sans aucun doute aux provinces.

En terminant, le ministre du Travail et celui de la Justice.

M. Heenan fait remarquer que les problèmes ouvriers sont très nombreux et difficiles à régler. Ils le sont d'autant plus qu'il faut faire le départ entre les justes revendications et les revendications exagérées. Le fédéral en tout ce qui a trait aux assurances sociales, qui appartiennent sans aucun doute aux provinces.

En terminant, le ministre du Travail et celui de la Justice.

La Librairie du "Droit"

LA DESTINÉE SOCIALE DE LA FEMME, par Marie-Thérèse Archambault.

La religion, le christianisme, engendrent la "jeune fille" dont parle la Bible, et seuls sont capables de donner au monde la jeune fille l'épouse, la mère nécessaires à l'assainissement et au salut de la société.

JEUX INNOCENTS DE SOCIÉTÉ. Recueil de jeux, tours d'adresse, propres à mystifier les gens, à les intéresser d'une manière honnête. Au comptoir 30 sous, par la poste, 36 sous.

LA STIGMATISÉE DE KONNER-SREUTH, à la lumière de la science médicale et psychologique, par le Dr R.-W. Hynd.

Explication et justification scientifique des manifestations du surnaturel dans les phénomènes de psychologie ou de physiologie. Le miracle est possible, si la science ne peut ni le produire ni l'expliquer, elle ne peut expliquer la possibilité, le constater. Au comptoir 60 sous, par la poste, 67 sous.

THEATRE

Pièces mixtes, drames et tragédies.

La Grincheuse, par Boulay. En 3 actes. Acteurs: 2 hommes, 9 femmes.

Chacune, au comptoir, 40 sous; par la poste, 46 sous.

Saint François et le Méchant Homme, par Brochet. En 1 acte. Acteurs: 6 hommes, 2 femmes.

Le Mystère de St-Denis, par Guillard. En 5 actes. Acteurs: 12 hommes, 2 femmes.

St-Germain d'Auxerre, par Des Granges. En 2 actes. Acteurs: 13 hommes, 7 femmes. Groupe de figurants.

La Parade du Pont du Diable, par Gheon. En 5 scènes. Acteurs: 4 hommes, une femme, 1 chat.

Chacune, au comptoir, 35 sous; par la poste, 42 sous.

L'Impromptu du Charcutier, par Gheon. Légende de saint Nicolas. En un acte. Acteurs: 3 hommes, 2 femmes.

Deux Frères, par Le Paslier. En 5 actes. Acteurs: 10 hommes, 4 femmes.

La Prière dans la Nuit, par Nozière. En un acte. Acteurs: 2 hommes, 2 femmes.

Chacune, au comptoir, 25 sous; par la poste, 31 sous.

Le Tombeau vivant, par Dommaine. En un acte. 9 acteurs.

Mariage du Japon, par Angel. En 3 actes. Acteurs: 6 hommes, 3 femmes.

Le Grand Mystère de Bethléem. En 5 actes. Acteurs: 22 hommes, 4 femmes. Groupe de figurants, hommes et enfants.

Les Sabots de la comtesse Edith, par Kerany. Scènes de Noël, en un acte. Acteurs: 2 hommes, 2 femmes.

Rêve de Noël, par Andogava. En un acte, avec musique. Acteurs: une grand-mère, 2 bambins, une fille de 20 ans, groupe d'enfants.

En 6 tableaux. Acteurs: 7 hommes, 10 femmes.

ADRESSE POSTALE: La Librairie du "Droit", case postale 554, Ottawa, Ontario.

ADRESSE LOCALE: No 370 rue Dalhousie, Ottawa. Tel. Rideau 516.



Pronostics

TORONTO, Ont., 6. (S. P. C.)—Une dépression profonde centralisée au large de Terre-Neuve a causé des chutes de neige dans les provinces maritimes. Une haute pression et de la température très froide recouvrent l'est du Canada. La pression est relativement basse au-dessus de l'ouest canadien et à l'ouest des grands lacs. Il a fait doux partout dans l'ouest.

Valleée de l'Outaouais et du haut du Saint-Laurent.—Beau et très froid. Neige locale tard le soir. Vendredi, neigeux et un peu plus doux. Neige légère.

TEMPERATURE

Maximum hier . . . 8
Minimum durant la nuit . . . 18 dessous 4
A 8 heures ce matin: Prince Rupert, 32; Victoria, 36; Kamloops, 28; Calgary, 24; Edmonton, 12; Prince Albert, 16; Winnipeg, 12; Sault Ste-Marie, 18 dessous 0; Toronto, 2 dessous 0; Kingston, 12 dessous 0; Ottawa, 16 dessous 0; Montréal, 10 dessous 0; Québec, 16 dessous 0; St-Jean, T.-N., 26; Charlottetown, 2 dessous 0; Detroit, 10; New-York, 14.

Carnet Mondain

Leurs Excellences le gouverneur général et la vicomtesse Willingdon, lors de leur séjour, à Québec, dimanche, ont pris le thé à la Citadelle, avec le lieutenant-colonel et madame J. P. Archambault.

Mademoiselle Odette Lapointe et son invité, mademoiselle Kiki Roy, de Paris, passeront la fin de semaine, à Spencer-Wood, les invités du lieutenant-gouverneur et de madame Henry-George Carroll.

M. J. F. Fafard, M. P. de l'Islet, Qué., est de passage en ville.

Le capitaine et madame J. E. Bernier, de Lévis, Qué., sont les hôtes de M. et de madame Arthur Harley.

M. et madame Aimé Grenier, de Montréal, sont partis pour New-York, d'où ils s'embarqueront à bord du "De Grasse", pour un voyage de quelques mois, en Europe.

Madame E. P. Larue est retournée à Québec, après avoir passé quelque temps à Ottawa et à Montréal.

Mademoiselle Ida Dupuis est de retour dans la Capitale, après un séjour, de deux semaines, à Parc Algonquin, l'invitée de madame G. Gervais.

Madame Omer Cantin, de Québec, est en visite, chez M. et madame Léon Pinar, avenue du Collège.

Mademoiselles Lauretta et Isabelle Noël, de mademoiselle Alphonse et Maria Holly étaient de passage, à Angers, dimanche, les invités de M. et de madame Joseph Noël.

L'hon. Lucien Cannon est de retour à Ottawa, après avoir passé la fin de semaine à Québec.

Le docteur et madame Fred Bertrand, de Sherbrooke, s'embarquent, vendredi, à bord de "l'île de France", pour l'Europe.

Mademoiselle Lucie Roy, a reçu à l'heure du thé, mardi, en l'honneur de mademoiselle Lucie Ross, mademoiselle Eleanor Mulvey présidait à la table de thé, qui était ornée de fleurs printanières.

Mademoiselles Lussier, de Québec, recevaient à l'heure du thé, dimanche, en l'honneur de mademoiselle Lucienne Morisset, d'Ottawa.

Madame Jean-Paul Saucier, madame Alfred Francoeur et madame Henri Talbot servaient le thé et les glaces, aidées de mademoiselle Marguerite Lessard, Anna Voelck, Germaine Voelck, Marie-Jeanne Gingras, Juliette Gingras et Bernadette Talbot.

Des invitations ont été lancées par le Ministère du Japon, pour une réception qui donnera, au Château-Laurier, le mardi soir, 11 février, pour célébrer le 258^{ième} anniversaire de l'instauration du premier Empire du Japon.

M. Hervé Lalonde, de Rockland, Ont., représentant de la maison P. T. Légaré, Ltée, est allé passer quelques jours à Québec.

Madame J. C. Kennedy est retournée à Toronto, après avoir passé quelques semaines, chez ses parents, M. et madame Eugène Gauvreau, rue Charlotte.

Madame C. P. LeFevre est partie pour Montréal, où elle passera quelque temps.

M. et madame E. R. Bremner et leur fille, mademoiselle Helen Bremner partiront pour le Canada, pour la Floride, où ils passeront le reste de l'hiver.

On annonce les fiançailles de mademoiselle Estelle Morin, fille de M. et de madame J. H. Morin, de Saint-Hyacinthe, à M. Camille La Perle, fils de M. et de madame Arthur LaPerle, de Montréal.

Mademoiselles Rolande et Aline Spéard, recevaient dimanche, à une soirée intime, il y eut chant, musique et danse. Le goûter fut servi par mesdames L. Spéard et A. Houle. Les invités étaient, Mlles: A. Doucet, Y. Dériger, Y.

Pour Vous! Mesdames,

Petits poèmes

LA MAISON

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

Maison grise au bord du chemin
Qui regarde passer les hommes,
Et qui nous retourne sans fin
Le reflet qui se nous donne.

LES DEMANDES.

Suite de la 1^{ère} page

LE MÉMOIRE
A Son Excellence le Gouverneur en Conseil.
Honorables Messieurs.

Considérant que les Travailliers Catholiques du Canada, cette année encore, vont visiter et vous présenter les vœux de son dernier congrès (Chicoutimi 1929).

Ses vœux ne sont pas nombreux, car d'après la tradition et la jurisprudence, les questions ouvrières sont avant tout, du domaine provincial.

Cependant, nous avons quelques prières à vous adresser, entre autres celle de l'établissement d'un salaire minimum fédéral, correspondant au coût de la vie établi par le ministère du Travail; que cette dernière soit appliquée aux journaliers particulièrement aux piqueurs de neige du Canadian National, propriété de l'Etat.

Nous avons aussi d'autres demandes à vous faire, que nous vous exposerons tout à l'heure.

Présentement, nous voulons insister sur un point particulièrement important, la situation ouvrière. Le Canada est membre de la Société des Nations, et notre pays y fut à l'honneur. Notre pays est aussi membre participant des réunions du Bureau International du Travail. Chaque année, il a été représenté à ces importantes assemblées.

Aussi, nous espérons un jour avoir à titre de représentant de la délégation ouvrière, de faire partie de la grande assemblée internationale du Bureau International du Travail.

Chaque année aussi, la Conférence internationale des Travailliers, qui a pour objet de discuter les questions de travail, se tient à Genève. Le Canada y a toujours été représenté.

Enfin, nous insistons de nouveau pour l'adoption d'une loi sur le pouvoir d'absorption; et sur l'adoption de la journée de huit heures pour les employés de bureau.

Nous avons confiance que ces peu nombreuses demandes seront sérieusement considérées et étudiées.

ne demander des concessions qu'aux conditions d'aujourd'hui. La pratique, il arrive que l'on demande des concessions aux conditions d'aujourd'hui, et l'on ne tient pas compte de la situation d'aujourd'hui.

C'est la situation que nous vous demandons de rectifier, et nous avons la certitude que vous en avez le pouvoir.

Le textile:—
La Confédération des Travailliers catholiques a poursuivi une enquête sur la situation des ouvriers de textiles dans l'industrie du textile. Elle est venue à la conclusion que cette industrie traite ces ouvriers et ouvrières de la même manière que le bétail.

Au fait, il apparaît que l'industrie textile ne semble pas être en mesure de payer convenablement sa main d'œuvre, ce qui est tout à fait contraire à la justice.

A ce sujet, nous demandons d'être entendus par la Commission du Tarif, si jamais cette industrie vient à demander une plus forte protection.

Maintenant, permettez que nous exposions quelques autres questions de travail, qui nous paraissent importantes.

Parmi celles-ci, nous comptons la question de la représentation à Genève, où nous voulons être avec la délégation ouvrière, et la continuation des assurances sociales.

Pour le moment, ce qui presse le plus, c'est l'assurance-chômage.

Nous sommes convaincus que vous pourrez indiquer la Province de Québec à accepter la loi fédérale de la pension aux vieillards indigents.

Nous demandons aussi que les Travailliers catholiques soient considérés comme jours fériés.

Enfin, nous insistons de nouveau pour l'adoption d'une loi sur le pouvoir d'absorption; et sur l'adoption de la journée de huit heures pour les employés de bureau.

Nous avons confiance que ces peu nombreuses demandes seront sérieusement considérées et étudiées.

LES LIBÉRAUX.
suite de la 1^{ère} page

proviennent des taxes.
L'hon. David ayant fait alors une remarque à mi-voix, au premier ministre, M. Houde, lui a répondu: "Si vous voulez, je vous en parlerai."

Il a été dit que M. Houde, en créant la province à la fin de 1929, a fait, qu'il ne se gêne pas, le suis dans un état d'esprit propre à lui faire dire: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

M. Houde a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider." Il a dit: "C'est à moi de décider."

ments," reprend M. Houde.
Mant à soulèver le peuple et le peuple la tue, rétorqua M. David.

Il faudrait donc aller chercher Charlotte Corday.

Parlant ensuite des ministres qui sont directeurs de compagnies, M. Houde cita un article du "Herald": "Le baron," fit M. Perron. "Puisque vous en tenez au Baron, voici que j'en tenez au Baron," fit M. Houde.

Le chef de l'opposition donna lecture de l'article en question et le chef de l'opposition fut ensuite invité à reprendre le fil de son discours.

De côté de la droite, dit-il, on a proclamé les vertus du gouvernement mais pas un orateur ministériel a dit, par exemple, que les familles étaient plus nombreuses que jamais, plus nombreuses les familles, plus nombreuses les familles.

Le député de Dorion a fait, à ce sujet, les recherches nécessaires et il a pu se rendre compte, sous le rapport de notre situation lamentable, que nous avons eu 933 familles; l'Ontario en a eu 785. Cependant notre population est moindre que celle de l'Ontario. Au point de vue de chemin de fer, nous sommes à la queue de la confédération. Sous un aussi mauvais régime, nous ne pouvons pas en grand nombre pour les États-Unis. L'incertitude du gouvernement n'a empêché d'avoir des chiffres précis à ce sujet.

On a des statistiques pour les touristes mas on n'en a pas pour les touristes qui partent. Sous un régime de trente-deux ans, comment a-t-on protégé l'épargne? Le premier ministre lui-même s'émue de la situation. Il sent qu'un désastre peut venir. Ses menaces contre les compagnies exposent davantage les épargnants. S'il a décidé de prendre des mesures, c'est qu'il connaît un grand nombre de familles qui n'ont pas été protégées.

N'empêche que les délits graves augmentent chez nous. Il n'y a qu'à voir les statistiques de la Commission des Liqueurs. Parmi les délits, il y en a qui ont inquiété le premier ministre. L'un d'eux, une femme a été trouvée dans son domicile. A-t-on trouvé le coupable? La police provinciale a dû faire des recherches. Cela fait penser à un feu qui se déclarerait dans son poste de pompiers sans qu'on puisse l'éteindre. Dans cette belle province, nous voyons des procureurs de la Couronne participer aux élections d'une façon active. Il paraît qu'on veut avoir recours à l'ancien système d'après lequel les procureurs de la Couronne ne défendent que les accusés. "Ne poursuivront", rectifie M. McMaster.

Je suis porté à faire erreur, continue M. Houde; il a exprimé ses opinions qui ne sont certainement pas conformes à celles exprimées par le premier ministre d'ici. A propos de biens des seigneurs, il propose que les propriétaires soient exposés à se faire déposséder. Il ajoute que M. Léon Casgrain, député de Temiscouata, a appuyé M. Pouliot.

M. Casgrain rectifie ceci en disant que s'il a appuyé M. Pouliot en certaines choses, cela ne veut pas dire qu'il approuve tout ce qu'il écrit dans un certain journal.

On dirait que c'est un bleu, qui a écrit ce qu'a écrit M. Jean-François Pouliot. Il remarque M. Houde.

"C'est M. Jean-François Pouliot tout simplement", fit M. David.

"Ah! on en est rendu aux renle-

LE BANQUET DE LA CHORALE STE-ANNE

Dimanche soir dernier, M. le chanoine J. A. Myrand conviait à un magnifique banquet donné au presbytère, les membres de la chorale paroissiale.

Tout contribua au succès de cette réunion. Notre digne chanoine, avec sa bonté toute paternelle, la gaieté de nos amables vicaires, mirent les chœurs tout à leur aise, ce qui ne démontrait d'ailleurs en faisant honneur aux mets servis.

Après le banquet, M. le chanoine adressa des paroles de félicitations à tous pour le travail accompli et d'encouragement pour l'avenir.

M. Victor Noël, artiste renommé et maître de chapelle, remercia M. le chanoine d'avoir offert un banquet aussi recherché, et dit espérer qu'avec l'aide de ses chœurs, il pourra démontrer toute l'appréciation que ce geste mérite.

M. Paul Larose, pianiste distingué et organisateur de la chorale, dit combien il est heureux de coopérer avec son ami, M. Noël, pour rendre les offices religieux de plus en plus beaux.

M. H. Rheaume se dit heureux de pouvoir offrir au nom des membres de la chorale, les remerciements les plus sincères et démontra combien ces réunions ont une grande valeur en ce qu'elles permettent aux paroissiens de se parler intimement avec tous les chœurs des services rendus et à rendre.

Il ajoute que les membres sont heureux d'appartenir à la chorale Ste-Anne, car elle leur permet de chanter les louanges du gouvernement. Il fait une charge contre l'organe libéral de Québec en particulier, qui a été trouvé dans son poste de pompiers sans qu'on puisse l'éteindre. Dans cette belle province, nous voyons des procureurs de la Couronne participer aux élections d'une façon active. Il paraît qu'on veut avoir recours à l'ancien système d'après lequel les procureurs de la Couronne ne défendent que les accusés. "Ne poursuivront", rectifie M. McMaster.

Je suis porté à faire erreur, continue M. Houde; il a exprimé ses opinions qui ne sont certainement pas conformes à celles exprimées par le premier ministre d'ici. A propos de biens des seigneurs, il propose que les propriétaires soient exposés à se faire déposséder. Il ajoute que M. Léon Casgrain, député de Temiscouata, a appuyé M. Pouliot.

M. Casgrain rectifie ceci en disant que s'il a appuyé M. Pouliot en certaines choses, cela ne veut pas dire qu'il approuve tout ce qu'il écrit dans un certain journal.

On dirait que c'est un bleu, qui a écrit ce qu'a écrit M. Jean-François Pouliot. Il remarque M. Houde.

"C'est M. Jean-François Pouliot tout simplement", fit M. David.

"Ah! on en est rendu aux renle-

ment, M. le chanoine Myrand, et dit espérer qu'avec l'aide de ses chœurs, il pourra démontrer toute l'appréciation que ce geste mérite.

M. Paul Larose, pianiste distingué et organisateur de la chorale, dit combien il est heureux de coopérer avec son ami, M. Noël, pour rendre les offices religieux de plus en plus beaux.

M. H. Rheaume se dit heureux de pouvoir offrir au nom des membres de la chorale, les remerciements les plus sincères et démontra combien ces réunions ont une grande valeur en ce qu'elles permettent aux paroissiens de se parler intimement avec tous les chœurs des services rendus et à rendre.

Il ajoute que les membres sont heureux d'appartenir à la chorale Ste-Anne, car elle leur permet de chanter les louanges du gouvernement. Il fait une charge contre l'organe libéral de Québec en particulier, qui a été trouvé dans son poste de pompiers sans qu'on puisse l'éteindre. Dans cette belle province, nous voyons des procureurs de la Couronne participer aux élections d'une façon active. Il paraît qu'on veut avoir recours à l'ancien système d'après lequel les procureurs de la Couronne ne défendent que les accusés. "Ne poursuivront", rectifie M. McMaster.

Je suis porté à faire erreur, continue M. Houde; il a exprimé ses opinions qui ne sont certainement pas conformes à celles exprimées par le premier ministre d'ici. A propos de biens des seigneurs, il propose que les propriétaires soient exposés à se faire déposséder. Il ajoute que M. Léon Casgrain, député de Temiscouata, a appuyé M. Pouliot.

M. Casgrain rectifie ceci en disant que s'il a appuyé M. Pouliot en certaines choses, cela ne veut pas dire qu'il approuve tout ce qu'il écrit dans un certain journal.

On dirait que c'est un bleu, qui a écrit ce qu'a écrit M. Jean-François Pouliot. Il remarque M. Houde.

"C'est M. Jean-François Pouliot tout simplement", fit M. David.

"Ah! on en est rendu aux renle-

ment, M. le chanoine Myrand, et dit espérer qu'avec l'aide de ses chœurs, il pourra démontrer toute l'appréciation que ce geste mérite.

M. Paul Larose, pianiste distingué et organisateur de la chorale, dit combien il est heureux de coopérer avec son ami, M. Noël, pour rendre les offices religieux de plus en plus beaux.

M. H. Rheaume se dit heureux de pouvoir offrir au nom des membres de la chorale, les remerciements les plus sincères et démontra combien ces réunions ont une grande valeur en ce qu'elles permettent aux paroissiens de se parler intimement avec tous les chœurs des services rendus et à rendre.

Il ajoute que les membres sont heureux d'appartenir à la chorale Ste-Anne, car elle leur permet de chanter les louanges du gouvernement. Il fait une charge contre l'organe libéral de Québec en particulier, qui a été trouvé dans son poste de pompiers sans qu'on puisse l'éteindre. Dans cette belle province, nous voyons des procureurs de la Couronne participer aux élections d'une façon active. Il paraît qu'on veut avoir recours à l'ancien système d'après lequel les procureurs de la Couronne ne défendent que les accusés. "Ne poursuivront", rectifie M. McMaster.

Je suis porté à faire erreur, continue M. Houde; il a exprimé ses opinions qui ne sont certainement pas conformes à celles exprimées par le premier ministre d'ici. A propos de biens des seigneurs, il propose que les propriétaires soient exposés à se faire déposséder. Il ajoute que M. Léon Casgrain, député de Temiscouata, a appuyé M. Pouliot.

M. Casgrain rectifie ceci en disant que s'il a appuyé M. Pouliot en certaines choses, cela ne veut pas dire qu'il approuve tout ce

Il n'est pas bon que tout nous réussisse. Quand tout nous rit dans le monde, nous nous y attachons trop facilement, et l'enchantement est trop fort. Aussi, parce que Dieu nous aime, il ne permet pas que nous dormions à l'aise dans ce lieu d'exil.

BOSSUET.

LE DROIT

"L'AVENIR EST A CEUX QUI LUTTENT"

CALENDRIER

VENDREDI, 7 FEVRIER 1930 — 38e jour de l'année.
Lever du soleil 7:14 — Lever de la lune 10:59
Coucher du soleil 5:15 — Coucher de la lune 1:39

QUARANTE-HEURES
Notre-Dame de Hull: 5, 6 et 7 février — Ecole Normale: 7, 8 et 9 février.
FETE DU JOUR — S. Romuald, abbé.

3

Journal indépendant en politique et totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la Patrie.

Fondé le 27 mars 1918.
Publié par le Syndicat d'Ouvriers Sociaux (Ltée)
SIEGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques:
PRESSE ASSOCIEE ET PRESSE CANADIENNE

Correspondants dans les principales villes et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de l'Association Canadienne des Quotidiens.

ABONNEMENTS:	
Canada	Quotidien \$5.00
Ottawa, par poste	3.00
Canada	Hebdomadaire \$2.00
Canada	Etats-Unis Union Postale \$7.00
Ottawa, par poste	10.00
Canada	Etats-Unis Union Postale \$2.00

OTTAWA, LE 6 FEVRIER 1930

La situation en Saskatchewan

Nos compatriotes de cette province se prémunissent contre les effets des décrets persécuteurs. — L'enseignement religieux et la langue maternelle.

Dans un article, par ailleurs bien inspiré, l'"Evenement", après avoir été quelques phrases haineuses du "Regina Daily Star" à l'adresse des Canadiens-Français, écrit: "Jusqu'à preuve du contraire, en dépit d'apparences défavorables, nous refusons de croire qu'un homme politique et un chef de gouvernement, comme M. Anderson, se laissera entraîner dans cette fausse voie de la persécution. En effet, l'intérêt électoral est le mobile des actions d'un ministre et M. Anderson ne doit pas être bien pressé de se mettre à dos une proportion catholique de 35 pour cent de ses administrés."

Ce n'est pas difficile à supposer si M. Anderson compte, pour se maintenir au pouvoir et être réélu, sur le reste de la population de la province de la Saskatchewan, qui représente une proportion de 70 pour cent, si la majorité est soulevée par le fanatisme et le mensonge contre la minorité.

Comme question de fait, M. Anderson a déjà posé un acte hostile contre la minorité catholique en décrétant que l'instruction religieuse serait donnée en anglais dans toutes les écoles publiques, sans compter les autres mesures qui seront prises pour imposer la neutralité scolaire, même dans les écoles fréquentées par les catholiques.

M. Anderson a déclaré à Ottawa, au mois de décembre dernier, qu'il n'entendait toucher ni aux écoles séparées ni à la langue française. N'est-ce pas attaquer et ostraciser la langue française que d'exiger que l'enseignement religieux soit fait uniquement en anglais? Et de quel droit un gouvernement prend-il une telle décision dans une province où l'enseignement du français est légal, tant dans les écoles publiques que dans les écoles séparées, et où cette langue, pendant les deux premières années du cours, peut-être utilisée comme véhicule d'enseignement? De plus l'enseignement religieux regarde l'Eglise et les parents; et l'Etat n'a le droit d'intervenir que pour faciliter cet enseignement. Or, décréter qu'il se fera dans une autre langue que la langue maternelle des enfants, c'est violer des droits supérieurs et infirmer cet enseignement.

Cet ukase du gouvernement Anderson a provoqué le mot d'ordre suivant du président de l'Association canadienne-française de la Saskatchewan:

Une vive émotion a été créée dans la province par l'interprétation récente donnée par le gouvernement à la loi scolaire, en ce qui concerne l'enseignement de l'instruction religieuse dans nos écoles.

Jusqu'ici, cette instruction religieuse s'est toujours donnée dans la langue maternelle de l'enfant, sans qu'aucune plainte ne nous soit jamais parvenue.

Or, le nouveau ministre de l'Instruction publique, pour répondre, affirme-t-il, à des demandes répétées lui venant de certains districts allemands, chargés le département du procureur général d'interpréter la loi scolaire existante, à laquelle aucun changement ne fut apporté.

C'est-à-dire que nous nous trouvons devant la même loi, à laquelle on donne une interprétation qui n'avait point été mise en vigueur par le passé.

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici le côté juridique de la question, bien que plusieurs avocats soient d'avis que l'interprétation donnée par le département de l'honorable McPherson soit fort discutable.

Nous ferons seulement remarquer que le procureur général n'a pas mission d'interpréter les lois de la province. Ce soin est réservé aux juges. L'avis de McPherson ou de ses subordonnés n'a donc pas d'autre valeur que celle d'une consultation légale.

Comme catholiques, nous avons le devoir d'exiger que l'instruction religieuse soit donnée à nos enfants dans leur langue maternelle. C'est un point sur lequel nous ne pouvons pas céder.

En réponse à plusieurs lettres qui nous sont parvenues, nous pouvons dire que les Exécutifs de nos associations tracèrent bientôt une ligne de conduite, qui sera suivie, nous le savons, par toutes nos commissions scolaires; mais nous leur demanderons déjà la de continuer à employer notre langue durant la demi-heure d'instruction religieuse.

Dans les districts mixtes, où des difficultés pourraient surgir, il serait préférable de donner l'instruction religieuse en dehors des heures de classe. Il suffira de s'accorder qu'une heure aux enfants pour le temps du dîner, et de donner l'enseignement religieux d'une heure à une heure et demie; ou encore, d'ouvrir les classes à une heure pour les fermer à trois heures et demie, et dans ce cas l'instruction religieuse se donnerait de trois heures et demie à quatre heures.

Nous ne devons pas rechercher les difficultés. Il importe que nous montrions à tous, amis et adversaires, que s'il y a de l'agitation dans cette province, ce n'est pas nous qui l'avons créée, ce n'est pas nous qui l'entretenons.

RAYMOND DENIS,
Président de l'A. C. E. F. C.

Il ressort de cette déclaration que nos compatriotes de la Saskatchewan, comme le fait remarquer M. Denis, s'efforcent d'éviter de créer des difficultés inutiles. Ils n'en veulent pas moins garder l'exécution de leurs droits, et c'est pourquoi leurs enfants continueront d'apprendre leur catéchisme en français. Leur attitude est louable, ils s'attirent ainsi le respect de tous les bons éléments, et même, peut-être, de leurs adversaires.

Mais il ne sert à rien de fermer les yeux afin de ne pas voir le danger. Les Canadiens-français comme les autres minorités catholiques de la Saskatchewan sont frappés par l'ordonnance du gouvernement Anderson et ils doivent prendre les mesures nécessaires pour en éviter les inconvénients et les dangereuses conséquences.

"Nous répétons fermement, écrit encore l'"Evenement", que, devant la persécution, non seulement la nationalité canadienne-française et la minorité catholique du pays, mais aussi tous les amis de l'ordre, de la justice et de l'unité nationale seront solidaires de la minorité spoliée de ses droits en Saskatchewan." Cet appui et cette solidarité sont nécessaires. Ils doivent s'affirmer chaque fois qu'une minorité est persécutée et l'expérience prouve que cette intervention a pour heureux effet, la plupart du temps, de calmer la persécution.

Charles GAUTIER.

A l'Assemblée législative

La première session de la dix-huitième assemblée législative de la province de l'Ontario s'ouvrait au milieu de l'après-midi d'hier avec tout le cérémonial, assez pompeux et compliqué, en usage lors de pareils événements. Le discours du Trône a donné une idée d'ensemble du programme sessionnel, et a oublié, sans doute, de mentionner certaines questions dont la solution s'impose, et vite. Le programme lui-même, même par ses omissions, prend une importance qui n'échappera à personne.

La Chambre ontarienne s'ouvre avec quarante-deux députés nouveaux. Ce sont presque tous des gains pour le gouvernement Ferguson. Il est à remarquer qu'il ne reste plus de députés de langue française, du côté de l'opposition. Tous les libéraux de langue française ont été défaits, aux dernières élections, et leurs sièges ont passé du côté du gouvernement.

La Chambre ontarienne souffrira certainement d'un mal, que nous retrouvons en Chambre de Québec, mais qui n'existe pas

aux Communes fédérales: la toute-puissance du parti au pouvoir. A Toronto comme à Québec le parti gouvernemental se trouve en présence d'une opposition qui n'est faite que d'une poignée d'hommes. Et pourtant c'est là une source de tentations terribles pour ceux qui ne sentant pas, au-dessus de leur tête, la menace de l'opinion publique. Le parti au pouvoir est le premier à tirer avantage d'une opposition forte, et plus celle-ci sera puissante, plus le gouvernement sentira le besoin de rester dans les sphères les plus pures de la politique.

A Ottawa on peut dire que le gouvernement a une opposition puissante. Le parti conservateur ne manque pas d'hommes de premier plan, et les fermiers des Prairies se sont révélés excellents économistes. Ils inspirent de la sagesse à ceux qui détiennent le pouvoir, et c'est mieux qu'il en soit ainsi.

Notre correspondant ajoute qu'il n'est pas probable que l'on revienne, cette année, sur le problème des taxes scolaires. L'an dernier M. Aurélien Bélanger, qui était alors député de Russell, a attaqué la question, sur la fin de la session; cette année il faudrait que le débat soit soulevé de la droite, ce qui est peu probable.

Cependant ceux qui ont suivi les articles du R. Père John Burke, parus depuis quelques semaines en page de rédaction du "Droit", sont au courant des injustices dont souffrent nos écoles séparées, quand il s'agit de la distribution des taxes provenant de compagnies ou sociétés anonymes. Dans maints cas le capital catholique n'aide qu'aux écoles publiques, et cela en vertu d'une loi qui reste toujours fautive, parce qu'elle n'a pas tenu compte des conditions nouvelles qui ont en lieu dans les modes de propriété.

Nos écoles catholiques ont un besoin pressant de leurs dollars, et si les produits de certaines taxes ne leur parviennent pas, il y a de bonnes corrections à faire quelque part.

Et ces corrections doivent être effectuées au plus tôt.

Charles MICHAUD.

AU JOUR LE JOUR

Régionalisme universitaire.

En France, on est en train de réformer peu à peu les Universités en s'inspirant du régionalisme économique.

L'idée du régionalisme économique s'est imposée aux Français dans l'œuvre de reconstruction d'après-guerre. On jugea la France trop centralisée pour qu'elle puisse exploiter toutes ses ressources naturelles et profiter des avantages de sa situation géographique. Pour donner un nouvel essor à la production nationale, une révision était nécessaire.

Le ministre de la guerre d'alors, M. Etienne Clémentel, divisa la France en 20 régions économiques "assez décentralisées pour être en rapport constant avec les zones de production locale, assez en relation avec le Pouvoir central pour synthétiser tous les efforts particuliers en une faisceau convergent unique."

Ce régionalisme, dans la pensée de M. Clémentel, devait gagner tous les domaines. Les universités entraient dans le plan. La spécialisation scientifique de telle ou telle université dépendra de la nature des régions économiques sur lesquelles elle rayonne. C'est le caractère économique de ces régions qui déterminera celui des recherches scientifiques de telle ou telle université. A cette fin des "Instituts" ont été créés. Ainsi l'Institut de géographie des Alpes françaises sera l'un des pivots de la Faculté des Lettres de Grenoble; l'Institut d'Océanographie servira de pôle d'orientation aux recherches biologiques de la Faculté des Sciences de Montpellier; l'Institut de pathologie coloniale sera attaché à la Faculté de Médecine de Marseille; la richesse géologique ou archéologique de telle région déterminera le centre de gravité de telle faculté.

C'est donc, en somme, à un travail de spécialisation, déterminé par la nature des ressources naturelles et le caractère des régions économiques de la France, que l'on veut adapter les recherches scientifiques des savants de ce pays. Dans cette division du travail et dans cette spécialisation des efforts, il ne peut résulter qu'une meilleure utilisation des ressources de l'esprit scientifique français.

Civisme pratique.

Il y a des maisons d'affaires et des citoyens d'Ottawa qui savent pratiquer un civisme de bon aloi. Nous voulons parler de ceux et celles qui ont déjà payé leurs taxes municipales pour l'année 1930, totalement.

La ville d'Ottawa a jusqu'ici retiré, en taxes municipales, pour \$346,958.68. C'est un joli montant dont et la ville et les

contribuables qui ont déjà payé leurs taxes pour l'année courante bénéficient.

Cette conduite a permis aux contribuables en question de profiter, en plus de l'escompte régulier de 5 pour cent, d'un escompte supplémentaire de 2 pour cent sur le versement de juin et de 4 pour cent sur le versement de novembre.

La ville, de son côté, s'en trouve bien, comme elle doit emprunter des banques l'argent nécessaire à son administration jusqu'à ce que le taux de la taxe pour 1930 soit fixé. Car, plus la ville retire, de bonne heure, des taxes municipales, moins elle doit emprunter. L'intérêt que la ville doit payer sur cet emprunt s'en ressent. C'est, en définitive, une économie, pour tous les contribuables.

L'exemple de ces banques, de ces maisons de commerce et de ces citoyens est à imiter. C'est du civisme pratique.

Le Canada n'intéresse pas.

Le "London Times" s'étonne, en marge de la série de conférences que le général Smuts donna au Canada, de l'indifférence de la presse de l'Angleterre à les commenter.

"Si nous faisons exception des télégrammes de nos correspondants de Montréal et d'Ottawa, ses discours ont passé presque sous silence. Les bureaux de nouvelles ne les ont pas rapportés. Les journaux qui montrent le plus ardent zèle pour l'Empire ne les ont ignorés. L'unique conclusion possible, c'est qu'il y a quelque chose de travers dans le fait que l'efficacité de nos communications impériales."

Un confrère, partisan acharné de tout ce qui est étiqueté "Impérial", ne comprend, pas plus que le "London Times", l'indifférence de la presse d'Angleterre, pour ce qui se passe au Canada et met en regard la conduite de la presse canadienne qui publie quotidiennement des colonnes sur les affaires de la Grande-Bretagne.

La raison est beaucoup plus simple que ne le pensent le "London Times" et notre confrère canadien. Le Canada, c'est, dans la mentalité des Anglais d'Angleterre, une colonie. Le Canada ne les intéresse que comme placement.

Religion et éducation.

Dans son discours d'inauguration, le révérend W. Wallace, chancelier de l'Université Victoria, de Toronto, insista sur la nécessité de la religion dans l'éducation.

"Je ne suis pas seul de l'avis que la cause de la criminalité progressive et de l'abaissement de la conscience aux Etats-Unis ne doit pas être attribuée seulement au 18e amendement et aux vices animés, mais encore à l'éducation séculière."

Là où, cependant, le chancelier s'écarte de la vérité, c'est lorsqu'il considère la religion comme le complément de l'éducation. La religion n'est pas le complément, mais la base. C'est la raison pour laquelle certaines gens, ici, en Ontario, n'aiment point l'école publique et neutre et tiennent aux écoles confessionnelles.

La substance du témoignage du chancelier de l'Université Victoria est, si l'on veut être logique, une approbation de l'école confessionnelle et la condamnation de l'école publique neutre.

Le rapport de M.

M. A. Tolley.

D'après le rapport de M. W. A. Tolley, vérificateur municipal, sur les récentes défalcactions, survenues dans différents départements de l'hôtel de ville, il ressort que le manque d'hommes assez nombreux et compétents soient, pour quelque chose, dans cette malheureuse affaire.

Sans aucun doute, malgré la perfection du système de comptabilité que l'on emploie, il faudra toujours, en définitive, compter sur l'honnêteté des employés de ce département pour éviter toute défalcation. Il y a, cependant, certaines mesures qui peuvent être prises et qui rendent plus difficiles le détournement de l'argent public. Encore faut-il que ces mesures soient prises.

Depuis plusieurs années, le vérificateur municipal a demandé à plusieurs reprises des employés compétents et plus nombreux. Pour une raison ou pour une autre, il n'en a été rien fait. C'est encore ce que demande M. W. A. Tolley dans son rapport.

Ce rapport présente l'un des aspects de la situation. Reste à venir la vérification indépendante de la maison Crawley. Il sera bon alors de voir si ce manque d'hommes compétents et assez nombreux est la seule chose qui laisse à désirer dans ce département municipal. S'il y a négligence ailleurs, il ne faudra rien cacher. La confiance publique l'exige.

C. L. H.

CHRONIQUE FINANCIERE

POURRONS-NOUS JAMAIS EN SORTIR?

Les derniers rapports sur la situation du blé sont de nature à faire douter de la solution du problème de nos exportations. — La Russie réapparaît comme facteur d'exportation.

Les pools du blé qui ont depuis des mois mis l'embargo sur notre blé, congestionné les entrepôts, arrêté le transport, réduit les revenus de nos chemins de fer et de nos services fluviaux, augmenté le chômage, haussé le prix du pain et de la farine, bref, amoindri le pouvoir d'achat d'une partie de la population et haussé le coût de la vie, ne sont pas aussi certains que cela d'avoir le dernier mot.

Ces jours derniers les prix ont baissé d'une façon brusque et les spéculateurs se sont empressés de liquider. Les ventes ont pris de telles proportions que le gouvernement du Manitoba s'est porté garant des emprunts bancaires du pool. Cette décision a ramené la confiance parmi les vendeurs et la liquidation hier a été beaucoup moins forte.

Mais cela ne règle pas la question. La demande étrangère est parfaitement nulle. Notre blé reste dans les entrepôts pendant que l'Argentine exporte. Même en ce pays les prix ne peuvent se maintenir. On apprend d'autre part que la Russie vient d'exporter 10,000 tonnes de blé à Hambourg et que ce blé n'est pas encore vendu. La France n'a pas besoin de beaucoup de blé de même que l'Italie. Les pays d'Europe ont pratiqué heureusement la culture intensive dans le dessein bien arrêté de limiter leurs importations de froment. L'Angleterre et peut-être l'Allemagne restent de grands importateurs. Mais quand se décideront-elles à nous passer leurs commandes?

Sir Henry Thornton, une autorité en la matière, ne risque aucune déclaration: "Je puis prédire que le blé recommencera son mouvement vers les ports avant l'ouverture de la navigation aussi facilement que je puis prévoir le numéro gagnant au Casino... Si le mouvement commence bientôt les chemins de fer pourront refaire une partie de leurs pertes."

La demande étrangère pour notre blé devait commencer à se faire sentir, d'après les pools, dès la fin de l'automne dernier; après on a cru plus sage d'ajouter qu'il se pouvait qu'elle ne commençât qu'en janvier; maintenant on en parle comme d'un événement qui précéderait l'ouverture de la navigation. Il n'est pas même sûr que cela arrivera.

Si le mouvement du blé ne commence pas bientôt nous aurons cette année un formidable surplus. Dans quelques mois la moisson nouvelle nous arrivera; et nous avons encore une partie de la récolte de 1928 dans les entrepôts et pratiquement toute la récolte de 1929.

La situation est très sérieuse. Elle met en danger notre prospérité. Nous ne voyons pas d'ailleurs comment nous pourrions nous tirer de cette impasse avec facilité. Nous y laisserons une bonne partie de nos profits même si l'exportation commence comme le veulent les prévisions les plus optimistes.

Léopold RICHIER.

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique, nous ne pouvons que les lettres qui nous parviennent portées d'une véritable signature et de l'adresse du correspondant. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

Monsieur le rédacteur,
Me permettez-vous de protester à mon tour contre l'injure qui m'est faite par un membre de votre rédaction. Ce monsieur, dans la "Droite" de samedi, en parlant de ma lettre au "Citizen", "que l'on ne gagne rien à calomnier les siens auprès des lecteurs anglais et que ceux-ci savent à quelle enseigne loger cette sorte de gens."

Ceux qui me connaissent et qui m'ont connu dans le journalisme savent que je n'ai jamais eu de goût pour mépriser mes compatriotes, auprès des Anglais; à cet égard, on sait généralement à quelle enseigne je me loge.

J'ai félicité le "Citizen" de sa largeur d'esprit en publiant la scabieuse lettre de M. Mercier, dans laquelle le rédacteur du journal anglais était accusé de complaisance dans les insultes adressées à notre archevêque par le sieur Pops. J'ai dit que dans de telles circonstances — in like circumstances — bien peu de nos journaux auraient donné asile à une protestation aussi violente de ton. En ce disant je n'ai pu ni ne pensais commettre une calomnie contre les miens. Me prêter une telle intention est me calomnier moi-même. Toutefois, je ne veux pas trop en vouloir au jeune rédacteur qui m'a fait cette injure, peut-être par inexpérience du métier.

WILFRED GASCION.

Note de la rédaction: — Dans la lettre à laquelle réfère notre correspondant, il écrit: "Certainly few French newspapers, if any, would do the same in like circumstances". Après avoir félicité un confrère local de sa largeur d'esprit en publiant la lettre du secrétaire des Syndicats Catholiques du diocèse d'Ottawa, écrite en termes sévères.

De cette comparaison, il n'y a qu'à

ne conclusion possible: c'est que la presse de langue française, dans les mêmes circonstances, n'aurait pas montré la même largeur d'esprit. Cette conclusion, contenue implicitement, dans la comparaison ci-haut, est une calomnie à l'adresse de la presse de langue française.

Notre correspondant n'approuve pas cette conclusion. Il ne veut pas en prendre la responsabilité. Soit, mais de la comparaison qu'il institue nous n'en pouvons pas tirer logiquement une autre. Le métier de journaliste n'a rien à faire là-dedans. C'est une affaire de simple raisonnement.

LE MANOIR DE MONTEBELLO

Un journal anglais nous apporte ces jours derniers que la Compagnie d'affaires qui a acquis le Manoir de Montebello et un immense territoire au-delà, pour fins d'amusements et de spéculation, se propose de transformer en club le Manoir où dévota Louis-Joseph Papineau qui deviendrait le centre principal des divertissements réservés aux membres privilégiés de ce club.

Un musée avait été créé près du Manoir par la famille Papineau, aux fins d'y réunir tous les objets en rapport avec l'histoire de la région. Il contenait, en outre, d'autres collections formées pour l'instruction et le divertissement des populations environnantes, auxquelles Louis-Joseph Papineau porta toujours le plus paternel intérêt. Le journal en question annonce que cet "intéressant musée", selon ses propres expressions, sera transformé en salle de gymnastique, pourvue de toutes les améliorations modernes à l'usage de ce club.

En évidence au milieu de cet article, une grande vignette de la chapelle funéraire "qui renferme cinq générations de membres de la famille Papineau", pionniers et bienfaiteurs de la seigneurie, est liée à la réclame de ce lieu de divertissements.

Soyez assuré que sa qualité ne varie jamais

LE THÉ "SALADA"

'Tout frais des plantations'

MM. PROVOST & ALLARD, distributeurs pour Ottawa.

Ceci est pour le moins manquer de sens des situations.

Ajoutons que la nouvelle compagnie a pour titre social "Le Club de la Seigneurie Lucerne-dans-Québec". Planter ainsi la Suisse en notre pays est déjà une liberté un peu forte de transformations géographiques. Rappelons sur le champ que cette seigneurie était celle de la Petite Nation et que le Manoir avait nom Montebello, celui du village de la province de Québec où il est situé. Que des étrangers accordent peu de considération aux choses de notre pays, rien d'étonnant; jusqu'ici nous avons eu plus de souci de le faire promener chez nous à leur aise que de les instruire de notre histoire, de nos droits, de nos sentiments légitimes et de leur prouver notre compétence à mettre nos propres biens en valeur.

Quant à la grande figure de Louis-Joseph Papineau, s'il y en a parmi nous qui ont oublié ce qu'elle fut et quelque peu trop failli à leur devoir de reconnaissance envers elle, d'autres se souviennent qui voudront présenter les faits sous leur vrai jour et cette situation comme elle mérite d'être envisagée.

JE ME SOUVIENS.

STE-FAMILLE

Mme Ovide Michaud et sa sœur Aurèle Roy ont visité le campement de M. Ovide Michaud, M. Napoléon Roy et son neveu, Régis Roy visitant le campement de M. Honoré Roy; ils sont revenus enchantés de leur voyage.

— M. et Mme Elod Robitaille ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé par M. le curé Gauthier sous les noms de Joseph, Gaetan, Robert, Parrain et marraine, M. et Mme Régis Roy; porteurs, Mme Landreville, de Maniwaki.

UNE BOITE DE VÉRITABLES

PASTILLES VALDA
bien employée, utilisée à propos
PRÉSERVATION
votre gorge, vos bronches
vos voies respiratoires
COMBATTRA
vos Rhumes, Bronchites,
Grippe, Influenza, Asthme, etc.

En Vente partout
Les Exiger EN BOITES
portant le nom
VALDA
Agent Général pour le Canada:
J. ALFRED GOUTMET
84, St. Paul St. Est, MONTRÉAL.

LOBLAW GROCERIES

WE SELL FOR LESS

139, rue Rideau
202, rue Bank
724, rue Bank

LOBLAW

GROCERIES CO. LIMITED

La Suprémie de Loblaw

est Acquisée et Maintenu par les

Méthodes Modernes d'Affaires

Notre objectif lorsque nous avons ouvert notre première épicerie en 1919, était de battre la marche dans les affaires de l'épicerie. Grâce à l'encouragement contenu, la suprématie des épiceries Loblaw est maintenue. Elle est solidement établie sur les principes bien établis des transactions équitables, de la propriété dans les magasins hygiéniques, de la vente de seulement de la marchandise choisie et éprouvée, des prix comptant et non-livrés qui ont résulté en des milliers de plaques d'épargne pour le public acheteur. D'une épicerie, il y a onze ans, à quatre-vingt-quatre, aujourd'hui, voilà une preuve que notre suprématie se maintient bien.

Ces spéciaux seront en vente durant la semaine du 6 au 13 fév.

OEUFs

Extra frais la douz.

55c

Frais de première qualité la douz.

51c

EXTRA SPECIAL

BEURRE

Notre meilleur High Park. La livre

41c

Qualité garantie Cherry Valley. La livre

40c

SPECIAL—La meilleure pour toutes les fins de cuisson

Fleur Purity

Sac de 24 livres

\$1.14

SPECIAL

BISCUITS

Arrowroot de Christie. La livre

23c

SPECIAL

CAFE

High Park fraîchement moulu de Loblaw 1/2 lv.

25c

la liv.

49c

SPECIAL

EPINARDS

qualité de fantaisie. Boîte No 2

16c

SPECIAL

ABRICOT

Aylmer de choix. Boîte format No 2

22c

SPECIAL

Papier de Toilette

blanc "Swan". 2 rouleaux pour

17c

Biscuits

VITAMINE Irradié SUNWHEAT de McCormick

Furent produits et éprouvés par les laboratoires de Recherches de Nutrition de l'Université de Toronto. Prescrits par l'Hôpital pour les enfants malades, à Toronto. Appétissants biscuits nutritifs, contenant les cinq vitamines si essentielles à la santé. Prix

le paq 24c

NOUS VENDONS À MEILLEUR MARCHÉ